

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 22/10/19
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 08/11/19
Affichage le : 22/11/19
Transmission préfecture le : 22/11/19
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20191122-lmc1111471C-DE-1-1
Du : 22/11/19
Délibération exécutoire le : 22/11/19

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 22 novembre 2019

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 ET DES
RÉSULTATS 2018 SUITE A LA REPRISE DES RÉSULTATS DU FSL**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, et L.3312-2 à 7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 26 janvier 2018 relative à l'adoption du Budget Primitif 2018 du budget principal;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 29 juin 2018 relative à l'adoption du Budget Supplémentaire 2018 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 23 novembre 2018 relative à l'adoption de la Décision Modificative 2018 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 25 janvier 2019 relative à l'adoption du Budget Primitif 2019 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 28 juin 2019 approuvant les Comptes de gestion et les Comptes administratifs 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 28 juin 2019 portant affectation des résultats 2018;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 28 juin 2019 relative à l'adoption du Budget Supplémentaire 2019 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour approuvant le Compte administratif 2018 du budget principal modifié ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

Le Conseil Départemental des Yvelines, après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal modifié dont les résultats sont conformes au Compte de gestion présenté par le comptable public ;

DECIDE

D'affecter les résultats du compte administratif 2018 du budget principal modifié ainsi qu'il suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :

	Résultats Budget Principal	Résultats FSL	Résultats cumulé
Fonctionnement €			
Résultats de l'exercice 2018	159 396 203,10	1 064 307,28	160 460 510,38
Résultat de l'exercice antérieur reporté	194 478 054,80		194 478 054 ,80
<hr/>			
Résultats de clôture de l'exercice 2018	353 874 257,90	1 064 307,28	354 938 565,18

Solde des restes à réaliser	-	-	-
-----------------------------	---	---	---

Investissement €

Résultats de l'exercice 2018	- 113 184 185,98	196 268,50	- 112 987 917,48
Dont résultat de l'exercice antérieur reporté	- 75 683 785,05		-75 683 785,05
<hr/>			
Solde des restes à réaliser	- 5 456 916,55		- 5 456 916,55

Besoin /Capacité de financement cumulé au 31/12/2018	- 118 641 102,53	196 268,50	- 118 444 834,03
---	-------------------------	-------------------	-------------------------

Affectation et report à nouveau 2018 du résultat :

	Résultats Budget Principal	Résultats FSL	Résultats cumulé
Affectation 2018 du résultat de fonctionnement en			
Investissement (1068) €	118 641 102,53	-196 268,50	118 444 834,03
<hr/>			
Report à nouveau 2018 du résultat			
Fonctionnement (002) €	235 233 155,37	1 260 575,78	236 493 731,15
Investissement (001) €	- 113 184 185,98	196 268,50	- 112 987 917,48

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 22 novembre 2019

MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 ET DES RÉSULTATS 2018 SUITE A LA REPRISE DES RÉSULTATS DU FSL

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (5) : Sylvie D'Esteve à Sonia Brau, Pierre Fond à Ghislain Fournier, Janick Géhin à Marie-Hélène Aubert, Marie-Célie Guillaume à Pierre Bédier, Karl Olive à Jean-François Raynal.